

Démarche : Défenseurs syndicaux d'Ile-de-France : justification d'activité (MANDATURE 2024/2028)

Organisme : Pôle Travail, Service des relations du travail

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Formulaire

Ce formulaire permet aux défenseurs syndicaux inscrits sur la liste préfectorale d'Ile-de-France de justifier de l'exercice de leur mission.

DEFENSEUR SYNDICAL CONCERNE

Civilité
 Mme

M.

NOM

Prénom

Nom de l'organisation à l'origine de la désignation

Nom de l'organisation tel qu'il figure sur la liste préfectorale actant de la désignation du défenseur syndical

je suis en mesure :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

de justifier de ma domiciliation en Île-de-France

de justifier de mon lieu habituel de travail en Île-de-France

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation sur l'honneur de localisation en Ile-de-France

Défenseurs syndicaux d'Ile-de-France : justification d'activité (MANDATURE 2024/2028)

Je suis en mesure :

Les déclarants sont informés que des vérifications des pièces fournies seront opérées auprès des juridictions.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

de justifier d'une intervention comme défenseur syndical au cours des douze derniers mois

de justifier d'un motif légitime à l'absence d'exercice de mon mandat au cours des douze derniers mois.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document attestant de cette intervention ou du motif justifiant l'absence d'intervention

Sont notamment recevables à titre de pièces justificatives:

- la convocation du défenseur syndical à l'audience (art. R.1452-3 du code du travail);
- l'attestation de présence du défenseur syndical établie par le greffe de la juridiction (art. D.453-2-12 du code du travail);
- la requête tamponnée par le tribunal aux fins de saisine du conseil de prud'homme mentionnant l'assistance du justifiable par le défenseur syndical (art. R1452-1 du code du travail).

-Tout document nominatif émanant du tribunal attestant de l'accomplissement d'acte de défense prud'homale